
RÉSEAU DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

A0708-VPPW-017

Les Plans de rapprochement entre la formation professionnelle et technique

26 novembre 2007

La formation professionnelle est au cœur des projets de régionalisation du MELS qui prennent la forme d'un Plan de rapprochement de la formation professionnelle et technique. Nous présenterons les origines et objectifs de ce plan et les moyens prévus pour sa mise en œuvre, avec les enjeux démocratiques que cela implique. Nous nous concentrerons ensuite sur les mesures concrètes de rapprochement, entre autres la fusion de services aux entreprises et de services de reconnaissance des acquis et des compétences (RAC) et la multiplication des passerelles DEP-DEC. Nous mettrons en relief au même moment les dangers qui entourent ces mesures : la diminution de services, la perte de cohérence du Réseau de l'éducation des adultes et la prolifération de formations courtes qui ne soient peu qualifiantes et transférables.

Origine et objectifs du Plan de rapprochement de la formation professionnelle et technique (FPT)¹

Les orientations politiques développées par le PLQ depuis la prise de pouvoir en 2003 tournent autour de quelques enjeux sociaux qui ont des impacts sur l'éducation et la formation professionnelle. Parmi ces priorités officielles, la régionalisation-décentralisation, l'ajustement au « choc démographique » et la prise en compte de la « crise des finances publiques » sont particulièrement importants. Si l'on suit la logique néolibérale du gouvernement, l'objectif est de diminuer la taille de l'État en limitant son financement et de réorienter ses mandats au profit des entreprises.

C'est dans ce contexte et à la suite du Forum sur l'avenir des cégeps, en 2004, que le MELS a demandé aux commissions scolaires et aux cégeps de rédiger des projets-pilotes d'arrimage en FPT. En juin 2006, le MELS a dévoilé son Plan de rapprochement de la FPT. L'idée est de favoriser à la fois une offre de programme qui est régionalisée, notamment déterminée en fonction des besoins des entreprises locales, et de rationaliser la manière dont sont dispensés ces programmes dans un contexte de crise des finances publiques². Les objectifs précis du Plan de rapprochement sont les suivants :

1. maintenir l'accessibilité à la formation dans un contexte de décroissance démographique ;
2. aider les établissements en difficulté ;
3. répondre aux importants besoins de main-d'œuvre qualifiée ;
4. faciliter le cheminement des étudiantes et étudiants d'un ordre d'enseignement à l'autre ;

¹ Ce document a été construit à partir des travaux menés à la CSQ et à la FSE à ce sujet, notamment le document A0506-CG-046 de la CSQ.

² Les orientations gouvernementales sont présentées dans deux documents, le *Plan de rapprochement en matière de formation professionnelle et technique*, déposé en juin 2006 par le MELS et les *Balises pour l'élaboration des plans régionaux d'aménagement de l'offre de formation*, approuvées par la ministre et transmises aux régions en janvier 2007.

5. amener plus de jeunes et d'adultes à acquérir une formation qui les qualifie pour un métier ou une profession ;
6. consolider le dispositif québécois de formation professionnelle et technique en ajoutant à sa cohérence et à son efficience d'ensemble.

Trois chantiers de travail ont été identifiés par le Plan de rapprochement :

1. le rapprochement entre les établissements de la formation professionnelle et de la formation technique et la concertation régionale ;
2. le rapprochement des programmes de la formation professionnelle et de la formation technique, l'organisation de la formation et l'organisation des services ;
3. le rapprochement avec le milieu de travail.

L'organisation du rapprochement : quel rôle pour le personnel enseignant ?

Avant de se lancer dans l'analyse des enjeux entourant le Plan de rapprochement, vérifions d'abord comment s'organise ce rapprochement. Nous présenterons d'abord l'instance qui supervise le plan, le CNPEPT, et les balises qu'il a recommandées afin d'encadrer le Plan de rapprochement et ses projets. Ensuite, nous nous pencherons sur les instances régionales qui ont été créées pour être le moteur des projets de rapprochement : les tables régionales interordres. Les quatre projets-pilotes de rapprochement qui sont les seuls exemples concrets actuels de projets régionaux seront présentés.

La coordination générale de la mise en œuvre du Plan est sous la responsabilité du CNPEPT. C'est donc le CNPEPT qui sera responsable d'examiner les plans d'aménagement proposés par les tables interordres régionales lorsqu'ils seront déposés l'an prochain. La CSQ siège à ce Comité national.

Le CNPEPT a aussi été responsable de la rédaction de **balises générales communes** pour assurer la cohérence du système sur l'ensemble du territoire³. Approuvées par la ministre et transmises aux régions en janvier 2007, les balises semblent écarter certaines craintes que nous avons. Ainsi, en annexe des balises, on précise que la réalisation du Plan de rapprochement se situe dans le respect des missions et réglementations respectives des

Le Comité national des programmes d'études professionnelles et techniques (**CNPEPT**) comprend des représentants des trois ordres d'enseignement, du marché du travail et des syndicats. Le CNPEPT a eu jusqu'à maintenant pour mandat principal d'examiner les programmes d'études et leur répartition sur le territoire. C'est avec la venue du Plan de rapprochement que le mandat du CNPEPT a inclut la coordination des projets du plan. Un membre de l'exécutif de la CSQ siège au Comité et un conseiller de la Centrale se retrouve sur le sous-comité responsable de l'examen des programmes de FPT en création ou en révision.

³ Les balises du MELS et ses deux annexes sont disponibles à la fin de ce document.

commissions scolaires et des cégeps, que les organisations de travailleurs doivent être consultées. La sous-ministre effectue actuellement une tournée des tables interordres afin d'expliquer les balises et d'entendre les problèmes rencontrés par ces tables.

Des tables régionales interordres ont été créées dans les différentes régions du Québec pour préparer des plans régionaux d'aménagement de l'offre de FPT. On y retrouve les directions des commissions scolaires et des cégeps ainsi que des acteurs régionaux tels la Conférence régionale des élus et Emploi-Québec. **Il n'y a pas de participation syndicale à ces tables**, sauf dans la région de l'Estrie. Pourtant, le MELS pourrait s'inspirer du MESS qui est responsable des comités régionaux de la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT) où des représentants de la CSQ sont présents.

Dans certaines régions, tels le Saguenay-Lac-St-Jean et le Bas-du-Fleuve, un travail de concertation entre des syndicats FSE-CSQ, FEC-CSQ, FNEEQ-CSN et FAC est en cours afin de s'assurer d'avoir accès à l'information et de pouvoir faire entendre la voix des enseignantes et enseignants. Ajoutons que les tables se doivent de consulter les partenaires concernés, incluant les représentants des travailleurs. Il reste que les enseignantes et enseignants, pourtant les premiers concernés, ne sont qu'un groupe consulté parmi d'autres.

Un budget transitoire de 15 millions de dollars sur trois ans est divisé entre les tables interordres jusqu'en 2009, soit autour de 300 000 \$ par table par année. Au terme de ces trois ans, les tables interordres doivent avoir réussi à constituer un fonds régional dont l'argent proviendrait des économies réalisées par une meilleure concertation régionale entre la formation professionnelle et technique.

Ces tables rédigent actuellement **des plans régionaux d'aménagement de l'offre de la FPT** qui devraient unir dans un tout cohérent les démarches de rapprochement entre la FPT. Ces plans doivent tenir compte de la situation régionale du marché de l'emploi et encourager la présence de programmes d'études favorisant le renforcement des créneaux économiques régionaux. Les plans régionaux doivent miser sur la concertation et la consultation. On peut supposer que ces plans devraient inclure entre autres des passerelles DEP-DEC et le rapprochement ou la fusion des SAE et des services de RAC. Les plans régionaux doivent respecter des balises qui ont été adoptées par le MELS. Ils devraient être déposés tout au long de l'hiver, du printemps et de l'été 2008.

Les tables ont aussi repris le mandat d'assurer le suivi des **projets-pilotes** qui ont été lancés en 2005. On se souviendra que sept projets-pilotes avaient été proposés au MELS en 2004 et seulement quatre ont été sélectionnés. Le projet de la Beauce qui prévoyait carrément de fusionner la formation professionnelle, technique et universitaire avait fait beaucoup de vagues à l'époque ! Nous avons alors dénoncé ce projet qui n'a finalement pas été retenu. Les quatre projets-pilotes aussi appelés « projets d'initiatives partenariales » font maintenant partie

du Plan de rapprochement et doivent être des modèles de rapprochement de la FPT qui pourraient être repris dans les autres régions. Ces projets se divisent un montant de 1,2 million de dollars sur deux ans (150 000 \$ par année chacun). Voici les projets qui ont été retenus :

- Les commissions scolaires des Affluents et des Samares de même que le CEGEP régional de **Lanaudière**, de concert avec Emploi-Québec, veulent procéder à l'harmonisation des programmes d'études en formation professionnelle et technique de l'ensemble de la région. Dans un premier temps, la priorité sera donnée à la création de 21 passerelles DEP-DEC technique. Dans un deuxième temps, les passerelles viseront le passage entre les formations de plus courte durée. Enfin, dans un troisième temps, les passerelles interordres pourront se poursuivre jusqu'à l'université.
- Afin de lutter contre la baisse des effectifs en FPT, la Commission scolaire des Chênes et CEGEP de **Drummondville** travaillent à la mise en place du Réseau des intervenants en formation professionnelle et technique de la MRC de Drummond (RIF). Le RIF servira de guichet unique, aussi bien pour les étudiants que pour les entreprises. La reconnaissance des acquis, la promotion, la valorisation de la formation continue et de la recherche appliquée et les services aux entreprises seront disponibles à la même enseigne dans un projet qui associe de près le monde des affaires à celui de l'éducation.
- La Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands et le CEGEP de **Valleyfield** proposent une série de mesures afin de lutter contre le décrochage. On mise sur une orientation scolaire et professionnelle « plus claire ». Une approche modulaire de formation pour accroître la motivation des jeunes qui permettra d'organiser les études par étape graduelle correspondant à des éléments concrets de qualification professionnelle est aussi avancée. Enfin, la fusion des SAE permettra la constitution d'un guichet unique qui facilitera l'offre de services aux entreprises de la région.
- C'est dans un contexte de décroissance démographique au **Lac St-Jean** que la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets et le CEGEP de Saint-Félicien visent à assurer une meilleure concertation de leurs actions. On cherche particulièrement une reconfiguration des services dans la filière Foresterie et la consolidation de l'offre de formation sur le territoire.

La création des tables interordres est une étape importante dans la régionalisation de l'éducation au Québec. Force est de constater que les organisations syndicales n'y sont pas invitées. Exclure les représentants des enseignantes et enseignants de tables régionales qui discutent de l'éducation nous semble représenter un problème démocratique. Dans ce contexte, il faudra réfléchir sur le meilleur moyen à prendre pour assurer que notre voix sera

entendue. Un aller-retour constant avec les représentants de la CSQ au CNPEPT et un travail de concertation avec nos partenaires syndicaux dans les régions devront être priorités.

Rationalisation et fusion de services

Le Plan de rapprochement a été lancé comme une des solutions à la baisse des inscriptions dans la plupart des régions dans un contexte de « crise des finances publiques ». On se souviendra que les tables interordres gèrent un fond de formation financé à partir des économies réalisées par les projets mis en place. Les projets-pilotes et les plans régionaux s'inscrivent dans cette logique.

Pour parvenir à financer les tables interordres, le Plan propose des mesures tels « le partage de locaux et d'équipement et le regroupement d'élèves de différents programmes poursuivant des compétences apparentées ». Dans quelle mesure le prêt de locaux et d'équipement et le regroupement d'élèves de différents programmes auront un impact sur l'organisation du travail et l'enseignement des différents modules des DEP ? Par ailleurs, la complémentarité et la synergie dans les services qui est tant souhaitée auront-elles un effet sur les services professionnels déjà rares ?

Le rapprochement de la FPT peut aller jusqu'à la fusion de services. **Les services aux entreprises (SAE)** sont directement visés par le rapprochement. On suggère la création de guichets interordres de services aux entreprises ou l'organisation de services à l'échelle régionale. La CSQ s'était déjà prononcée en faveur du regroupement des SAE pour diminuer la concurrence entre les commissions scolaires et les cégeps. La question est de savoir si ces fusions comporteront des coupures de services. On peut aussi se demander qui sera responsable de la gestion des SAE, quelle sera la relation avec les centres de FP et comment seront protégés les conventions collectives ?

Les services de reconnaissance des acquis et des compétences (RAC), qui sont devenus une priorité du gouvernement, sont aussi visés. Des projets de services régionalisés de RAC sont en construction dans un mouvement très éclaté, avec des différences importantes entre les régions impliquées. Un budget de 2 millions de dollars par année est consacré à ces projets. Au Saguenay-Lac-Saint-Jean, un service régional interordres est en voie d'être développé et la table régionale interordres semble jouer un rôle actif en la matière. Dans la région de Montréal, un centre régional collégial RAC et un service RAC visant les commissions scolaires sont parallèlement en service depuis 2005. Pour les autres régions du Québec, le degré d'avancement des travaux est varié et les travaux sont assumés par différents acteurs régionaux, sous la responsabilité du MELS qui mandate les institutions d'enseignement responsables. Nous ne sommes pas contre l'organisation de services de RAC régionaux qui pourrait éviter l'éparpillement et la concurrence de ces services. Par contre, encore une fois, on peut se demander si, dans un contexte où il n'y a pas de refinancement à

long terme, on pourra assurer le maintien du niveau d'emploi et de services ou assisterons-nous à une opération de compression budgétaire ? Qui sera responsable de quoi ? Quelle convention collective sera appliquée et comment ?

D'un point de vue plus général, on peut se demander si certaines régions financent les tables à partir de l'argent des centres, ce qui pourrait avoir des effets sur le personnel et les conditions d'enseignement.

Régionalisation et cohérence du réseau d'éducation

Les plans de rapprochement s'inscrivent dans une tendance plus générale à la décentralisation et la régionalisation. Loin de construire un plan national cohérent, on s'inscrit plutôt dans une logique de développement asymétrique qui permettrait aux régions de se bâtir des modèles qui répondraient à leur réalité socio-économique. Plusieurs problèmes pourraient se poser dans ce contexte.

Les passerelles DEP-DEC sont développées régionalement. Dans quelle mesure les modalités de passage du DEP au DEC seront les mêmes d'une région à l'autre ? La mobilité des étudiantes et étudiants pourrait-elle être compromise ? Une concurrence s'installera-t-elle entre les régions pour offrir les passerelles les plus alléchantes ? Et du côté des services régionaux de RAC, comment pourra-t-on assurer l'équivalence de la reconnaissance qui y est faite ?

De plus, les régions moins riches et/ou en décroissance, en plus de voir leur budget diminuer avec la baisse des effectifs, devraient-elles devoir être pénalisées par rapport aux autres régions parce qu'elles ne peuvent pas financer leur table interordre ? Assisterons-nous à des écarts de plus en plus importants entre l'offre de service d'une région à l'autre ?

Il faut tout de même mentionner que la régionalisation peut permettre certaines innovations, en autant que certaines balises soient respectées.

Quel impact sur la qualité de la formation ?

Le Plan de rapprochement ouvre la porte non seulement à une réorganisation de la FP, mais à de nombreux impacts de nature pédagogique.

Le rapprochement de la FPT vise à se rapprocher des besoins socio-économiques de la région. On souhaite « développer les services de formation offerts aux entreprises de même que la formation en entreprise, et ce, avec la collaboration du milieu du travail ». Dans quelle mesure les entreprises augmenteront-elles leur influence sur les centres de FP ? Assisterons-nous à une multiplication des formations courtes ? Est-ce que la fusion des SAE permettra de favoriser l'offre de formations qualifiantes et transférables ?

Verrons-nous à une multiplication des formations courtes en FP comme c'est le cas dans les SAE au collégial ou plus de 1 000 attestations d'études professionnelle (AEC) sont offertes ?

Une des principales mesures concrètes liées au Plan de rapprochement est la multiplication des **passerelles DEP-DEC**, soit le passage des diplômés entre la FP et la FT sans dédoublement de formation par la reconnaissance de modules de FP qui ne seraient pas à refaire en FT. Un volet particulier du Plan de rapprochement porte sur cette question et on y consacre un budget de 1,5 millions de dollars sur trois ans. À l'automne 2006, les cégeps et commissions scolaires ont soumis 52 avis d'intention différents pour la mise en œuvre de parcours de continuité de formation. On prévoit accepter dix projets par année.

La FSE voit d'un bon œil le développement de passerelles dans la mesure où elles valorisent la FP. Dans la ligné des positions adoptées par la CSQ à ce sujet, il faudrait s'assurer que :

- les moyens mis en œuvre répondent vraiment aux besoins des étudiantes et étudiants et puissent leur permettre une mobilité dans le système d'éducation et sur le marché du travail ;
- la DEP ne doivent pas devenir des formations à rabais, mais être vraiment qualifiante ;
- les formations ne doivent pas être conçues exclusivement en fonction des besoins spécifiques des entreprises ;
- la mission et les structures des ordres d'enseignement doivent être respectées ;
- les enseignantes et enseignants doivent être associés à toute initiative visant à modifier le secteur de la FP.

Certains indices nous laissent croire que des problèmes pourraient se présenter. De façon générale, comme nous l'avons déjà noté, la cohérence nationale des passerelles qui sont en développement dans les régions n'est pas assurée. De plus, le projet-pilote du Lanaudière indique que, dans un deuxième temps, les passerelles viseront le passage entre les formations de plus courte durée.

Et que penser du projet de « Mettre à la disposition des régions des outils permettant une gestion plus souple de l'offre de formation ». Le Plan donne des exemples tels « des autorisations provisoires d'enseignement pour répondre à des besoins ponctuels de main-d'oeuvre, (...) et des ententes institutionnelles permettant d'apporter une réponse rapide à des besoins temporaires. Quels effets pourraient avoir ces mesures sur les conditions d'enseignement et de

travail des enseignantes et enseignants ? Et sur la qualité de l'enseignement offert ?

Le Plan de rapprochement propose aussi de « mettre au point, en collaboration avec les personnels concernés, des modes d'organisation de la formation et des services qui en assurent l'accessibilité, la viabilité et la qualité ». Par exemple, on fait référence à l'idée de créer des « troncs communs regroupant des élèves poursuivant des compétences semblables (ex. : Éducation spécialisée et Éducation à l'enfance) [et des] modules de formation constituant des étapes à la fois indépendantes et cumulatives d'un programme de formation (ex. : supervision d'une équipe de production ou optimisation des technologies). »

Enfin, il faudra s'assurer que la régionalisation et le rapprochement de la FPT n'ouvrent pas la porte à des modifications dans les critères d'admissibilité des DEP et dans le financement des programmes.

Conclusion

Le Plan de rapprochement de la FPT comporte une série de mesures qui pourraient permettre de consolider le réseau public d'éducation. Nous ne sommes pas contre le rapprochement de la FPT, au contraire. La concurrence dans le réseau public d'éducation est inefficace et il faut miser sur un réseau national cohérent qui garantit un service de qualité partout sur le territoire.

Par contre, plusieurs dangers sont présents et il nous faudra être vigilants, particulièrement lors de la consultation précédente à la rédaction finale des plans régionaux. Parmi les principaux points à vérifier⁴, notons :

- la consultation des syndicats de l'enseignement et des membres du personnel concerné ;
- le maintien du niveau de services et de ressources, dans la perspective d'une amélioration des services publics ;
- le financement à long terme des projets issus du Plan de rapprochement ;
- l'accès à des programmes qualifiants permettant une mobilité professionnelle des personnes et une formation citoyenne en rejetant les programmes liés exclusivement aux besoins immédiats des entreprises ;
- l'instauration d'une véritable filière professionnelle, technique et universitaire.

⁴ Ces points sont directement inspirés des balises syndicales adoptées par la CSQ lors du Conseil général de décembre 2004.

Il faudra aussi vérifier le respect de balises ministérielles à ces sujets :

- le respect des juridictions des ordres d'enseignement ;
- le maintien du pouvoir du MELS sur les conditions d'admission, le contenu des programmes, les parcours de formation et les exigences liées à l'obtention d'un diplôme.

Nos travaux sur cette question devront se poursuivre dans les prochains mois et une rencontre nationale avec la CSQ est à prévoir à ce sujet. L'information pertinente sera acheminée aux syndicats.

Balises ministérielles

BALISES POUR L'ÉLABORATION DES PLANS RÉGIONAUX D'AMÉNAGEMENT DE L'OFFRE DE FORMATION

1- Préambule

Par définition, des « balises » sont des repères posés le long d'une route afin de guider les personnes vers la destination recherchée. Dans le cadre du *Plan de rapprochement en matière de formation professionnelle et technique*, de telles balises visent :

- À fournir aux membres des Tables régionales interordres **un cadre commun** de référence pour l'élaboration, la présentation ainsi que pour l'application des plans régionaux d'aménagement de l'offre de formation prévus à leur mandat.
- À **assurer la cohérence d'ensemble** du dispositif de formation professionnelle et technique et de chacun des réseaux d'enseignement partenaire, en lien avec les grands encadrements du système d'éducation s'inscrivant dans un contexte où :
 - les Tables régionales interordres se voient confier le mandat de proposer des plans visant l'aménagement régional de l'offre de formation professionnelle et technique;
 - des outils introduisant une gestion plus souple de l'offre de formation seront mis à la disposition des régions;
 - les trois chantiers ouverts par le Plan de rapprochement, et où les initiatives partenariales auxquelles il invite, misent sur les marges de manoeuvre locales et régionales des réseaux de l'éducation.
- Assurer aux élèves et étudiants jeunes et adultes de toutes les régions **l'équité** au regard de la qualité de la formation établie par les normes nationales et d'une accessibilité régionale optimale à la formation visant l'exercice des métiers et professions techniques.
- À diriger les actions de l'ensemble des partenaires concernés vers l'atteinte des **objectifs visés** par le *Plan de rapprochement en matière de formation professionnelle et technique* selon leurs responsabilités respectives (voir annexe 1).
- À déterminer les grilles d'analyse :
 - du Comité national des programmes d'études professionnelles et techniques pour les recommandations qu'il formulera sur les plans régionaux proposés;
 - du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport pour la planification et la gestion ministérielle du dispositif de formation professionnelle et technique au regard des plans d'aménagement des régions.

2- Principes directeurs

Les plans régionaux d'aménagement de l'offre de formation auront pour principes directeurs les objectifs généraux du Plan de rapprochement, soit :

- assurer **l'accessibilité** à une formation initiale et continue de qualité et viable dans la région;
- **optimiser l'utilisation des ressources** de formation professionnelle et technique disponibles sur le territoire;

- assurer une **action régionale cohérente** en matière de formation professionnelle et technique, notamment en matière d'offre de formation.

Les actions régionales viseront aussi à amener plus de jeunes et d'adultes à acquérir une formation qualifiante, à accroître la réussite et à réduire le décrochage.

3- Les balises

Le plan régional d'aménagement de l'offre de formation préparé par chacune des Tables interordres se situera à l'intérieur de quatre balises précisées par les éléments descripteurs suivants :

1. Il adopte une approche régionale pour l'aménagement de l'offre de formation professionnelle et technique sur le territoire.

Cette approche comprend :

- 1.1. La **concertation** intra et interordres de l'ensemble des organismes de formation professionnelle et technique sur le territoire;
- 1.2. La **consultation** des partenaires concernés de la région telle que prévue dans le *Plan de rapprochement en matière de formation professionnelle et technique*;
- 1.3. La **complémentarité** régionale des ressources de formation disponibles. Le déploiement de l'approche régionale peut également englober :
- 1.4. Le passage des élèves entre la formation professionnelle et la formation technique correspondante selon différentes modalités;
- 1.5. L'utilisation d'outils procurant une plus grande souplesse aux réseaux et de la Table régionale interordre pour accroître l'efficacité de l'offre de formation sur le territoire, en particulier : les autorisations provisoires; les autorisations partagées d'enseignement; les ententes institutionnelles (voir aussi annexe 2).

De plus, dans le contexte propre à chacune des régions, l'approche prendra en compte les éléments de situation interrégionaux et nationaux pertinents, les spécificités de la communauté anglophone en présence ainsi que les liens appropriés avec l'offre régionale universitaire et privée subventionnée de formation.

2. Il répond aux besoins du marché du travail selon le profil socioéconomique, les perspectives et priorités de développement de la région et du Québec.

La pertinence de cette réponse aux besoins régionaux et nationaux se vérifie par :

- 2.1. L'**adéquation entre la formation et l'emploi**, et la concertation avec les partenaires qu'elle requiert aux plans national et régional, notamment dans les choix des priorités;
- 2.2. La présence, dans chacune des régions, d'un **éventail de programmes** d'études correspondant aux emplois les plus représentés au Québec;
- 2.3. L'intégration de la planification de l'offre et des services régionaux en matière de **formation continue** de même que des services de formation offerts aux entreprises, en entreprise et avec les entreprises;
- 2.4. L'**expertise** développée par les organismes d'enseignement dans des champs particuliers de formation.

En outre, la réponse aux besoins peut s'exprimer :

- 2.5. Par la présence de programmes d'études et de services favorisant le renforcement des créneaux économiques régionaux (ex : projets ACCORD);

2.6. Par le développement de pôles d'expertise régionaux et suprarégionaux chargés d'assumer des responsabilités plus larges dans leur domaine.

3. **Il tient compte du potentiel de recrutement d'élèves et d'étudiants jeunes et adultes.**

Ce potentiel est établi en considérant :

- 3.1. Les **perspectives démographiques**, l'évolution de la population active et les mouvements régionaux prévisibles de population;
- 3.2. **L'attraction** existante et prévisible des formations proposées par le plan d'aménagement;
- 3.3. La demande prévisible de **formation continue** au regard des perspectives de la situation socioéconomique régionale, incluant les services connexes, dont les services aux entreprises et la reconnaissance des acquis.

4. **Il fait la démonstration de sa faisabilité économique** dans le respect de l'état des finances publiques :

- 4.1. En indiquant clairement les **incidences financières** liées à l'application du plan;
- 4.2. En assurant une **utilisation optimale** des ressources de formation disponibles sur le territoire;
- 4.3. En valorisant le **regroupement et le partage** d'équipements, de services et d'expertises.

Cette démonstration pourra faire état des moyens privilégiés notamment :

- 4.4. Pour favoriser la contribution d'autres partenaires pour financer les défis de la formation de la main-d'œuvre;
- 4.5. Pour faciliter l'utilisation de modes d'organisation de la formation et des services qui en assurent l'accessibilité, la viabilité et la qualité, cela en collaboration avec les personnels concernés;
- 4.6. Pour réduire le nombre de programmes d'études en difficultés en raison du manque d'élèves;
- 4.7. Pour générer des économies découlant d'une meilleure concertation et d'une plus grande efficacité et utiliser ces marges de manœuvre financières pour le maintien et l'amélioration des services offerts à la population régionale.

ANNEXE 1 des Balises ministérielles

PLANS RÉGIONAUX D'AMÉNAGEMENT DE L'OFFRE DE FORMATION ÉLABORÉS PAR LES TABLES RÉGIONALES INTERORDRES

RESPONSABILITÉS ET COLLABORATIONS DES AUTRES ACTEURS

Responsabilités

- Outre les grandes orientations du système d'éducation et du dispositif de formation professionnelle et technique, le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport a pour responsabilité d'en assurer les encadrements légaux et réglementaires, d'approuver les programmes d'études conduisant au diplôme qu'il délivre, d'autoriser les organismes de formation à dispenser ces programmes d'études et de confier à ces organismes la prestation des services qui s'y rattachent selon les règles budgétaires qu'il détermine.
- La réalisation du *Plan de rapprochement en matière de formation professionnelle et technique* se situe dans le respect des missions et réglementations respectives des commissions scolaires, quant à la formation professionnelle, et des cégeps, quant à la formation technique.
- Le Comité national des programmes d'études professionnelles et techniques (CNPEPT) a le mandat de proposer au ministre des balises générales communes assurant la cohérence du dispositif de formation professionnelle et technique sur l'ensemble du territoire.
- Le CNPEPT a également le mandat d'examiner les plans d'aménagement de l'offre de formation proposés par les instances régionales de concertation au regard des balises ministérielles retenues.

Le CNPEPT adresse au Ministre et aux Tables régionales interordres les conclusions de cet examen. Au préalable, le Comité peut inviter une Table régionale interordre à apporter les précisions jugées nécessaires afin de clarifier sa proposition de plan d'aménagement par rapport aux balises fixées.

- Il revient au Ministre d'adopter les balises pour l'élaboration des plans régionaux d'aménagement de l'offre de formation et, après analyse et avis de conformité aux balises de ces plans par le CNPEPT et des instances ministérielles centrales et régionales concernées :
 - d'inviter les Tables régionales interordres à coordonner la mise en œuvre des plans d'aménagement que réaliseront les organismes de formation professionnelle et technique concernés, d'en assurer le suivi et d'en rendre compte;
 - le cas échéant, de répondre aux demandes qui lui sont adressées pour la réalisation des plans, notamment les assouplissements requis pour les rapprochements recherchés en matière de formation professionnelle et technique;
 - de se référer aux plans régionaux retenus pour l'exercice des responsabilités ministérielles relatives à l'offre de formation professionnelle et technique.

Collaborations

- Le Secteur de la FPTFC, en collaboration avec Emploi-Québec, mettra à la disposition des Tables régionales interordres et des directions régionales des portraits de la situation de la formation dans chacune des régions.
- Le Secteur de la formation professionnelle et technique et de la formation continue poursuivra, en collaboration avec Emploi-Québec, la consolidation, dans chacune des régions, d'un système fonctionnel de veille régionale des besoins de formation et de réponse rapide à ceux-ci; ce système de veille permettra aux intervenants locaux et régionaux de disposer de données utiles pour la préparation des plans d'aménagement de l'offre de formation.
- Les directions régionales du ministère de l'Éducation, des Loisirs et du Sport pourront être appelées à soutenir les Tables régionales interordres dans l'élaboration des plans régionaux d'aménagement de l'offre de formation. De plus, divers outils seront mis à la disposition de ces dernières pour l'accomplissement de leur mandat.
- En raison de son mandat relatif *aux ajustements qu'il paraît nécessaire d'apporter aux divers encadrements de système pour assurer les arrimages entre les ordres d'enseignement secondaire et collégial*, le Comité de liaison entre l'enseignement secondaire et l'enseignement collégial (CLESEC) :
 - fera part à ses représentants au CNPEPT de ses observations en ce qui concerne les questions et projets reliés à l'aménagement de l'offre de formation professionnelle et technique sur le territoire;
 - pourra procéder aux analyses complémentaires requises par les projets d'aménagement et de rapprochement en matière de formation professionnelle et technique et les porter à l'attention des instances concernées.
- Les membres du CNPEPT pourront consulter et faire état du point de vue des organisations et des milieux qu'ils représentent dans l'exercice de leur mandat relatif aux plans d'aménagement de l'offre de formation sur le territoire.
- Dans le cadre de l'élaboration et de la réalisation des plans régionaux d'aménagement de l'offre de formation, il sera recherché la contribution d'autres partenaires pour financer les défis de la formation de la main-d'œuvre (ex : dons ou prêts d'infrastructures et d'équipements de la part des entreprises renforcement des collaborations avec Emploi-Québec et d'autres ministères (ex : MDEIE)).

ANNEXE 2 des balises ministérielles

DES OUTILS POUR L'AMÉNAGEMENT RÉGIONAL DE L'OFFRE DE FORMATION

Différents outils à la disposition des organismes de formation permettent une gestion plus souple et plus efficiente de l'offre de formation pouvant être mise à profit dans le cadre de l'élaboration des plans régionaux. Parmi ces outils, on compte, entre autres :

- des autorisations provisoires d'enseignement pour répondre à des besoins ponctuels de main-d'œuvre;
- des autorisations partagées où les élèves commencent leur formation dans un organisme d'enseignement et la terminent dans un autre;
- des ententes interinstitutionnelles permettant d'apporter une réponse rapide à des besoins temporaires.

De plus, les plans régionaux d'aménagement de l'offre de formation pourront utiliser de façon opportune, en collaboration avec les personnels concernés, des approches flexibles facilitant l'atteinte des objectifs du plan de rapprochement, en particulier au chapitre des modes de formation et des modes d'organisation de celle-ci.

Parmi ces approches, pourront être considérées, entre autres avenues de développement :

- des tronc communs regroupant des élèves poursuivant des compétences semblables;
- des utilisations pédagogiques des nouvelles technologies;
- des aménagements de programmes d'études en sous-ensembles intégrés de compétences conduisant à une étape suivante de formation ainsi qu'à la fonction de travail correspondante;
- diverses formes d'alternance travail-études;
- des «passerelles» facilitant le passage vers des programmes d'études apparentés;
- l'accès aux services de reconnaissance des acquis et des compétences et l'organisation de la formation manquante;
- les voies d'action découlant de l'application du troisième chantier sur le rapprochement avec le milieu du travail.